

Bureau
Passage
Lemonnier
12.

Bureau
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR



VOYAGE EN ESPAGNE

(De Bismarck) Surtout que Votre Altesse ne perde pas de vue qu'il ne s'agit ici que d'un simple voyage d'agrément!
(L'empereur) (à part) Hum!! Hum!!

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Ce que c'est qu'un doctrinaire.

Dans un article qui ne comprend pas moins de trois colonnes, M. Louis Hymans s'efforce d'établir dans l'*Office de Publicité* que la qualification de *doctrinaires* est en Belgique absolument dénuée de sens :

« Aujourd'hui, dit le journaliste bruxellois, on traite un homme de doctrinaire comme de filou, d'escroc ou d'Alphonse. Je ne suis pas bien sûr que les gavroches des Marolles, pour qui la suprême injure était jadis *wallon* ou *architecte* et naguère *monopole*, ne se traitent pas mutuellement de *doctrinaires* quand ils sont en voie de se dire des aménités. »

Et plus loin :

« Comme il est entendu aujourd'hui que la signification véritable des mots se trouve dans la langue flamande, j'ai consulté la dernière édition du *Dictionnaire français-néerlandais*, et j'y ai relevé ce qui suit :

« *Doctrinaire*, flamand : *doctrinair* ;
Doctrinarisme, flamand : *doctrinarismus*.

« J'en ai conclu que les lexicologues flamands ne savent pas plus que les wallons ce que veut dire ce vieux sobriquet français de doctrinaire, tandis qu'ils comprennent parfaitement le mot *libéralisme* qu'ils traduisent par *vrijheidsleer*, c'est-à-dire *école de la liberté*. »

« Le *doctrinarisme* est donc une chose absolument inconnue en Belgique. C'est une importation étrangère dénuée de signification. »

La conclusion, on l'avouera, est terriblement tirée aux cheveux.

Ainsi parce qu'un fabricant quelconque de dictionnaires flamands a jugé bon de traduire *Doctrinaire* par *doctrinair*, il faut en conclure que quantité de gens, qui ne sont pourtant pas précisément des imbéciles, se servent à chaque instant d'un terme dont ils ne comprennent pas le sens.

N'en déplaise à M. Louis Hymans, lorsque nous employons ce mot : *doctrinaire*, nous savons très bien, pour notre part, ce que nous voulons dire.

Pour nous, nous appelons *doctrinaires* tous ceux qui admettent en principe certaines doctrines ou théories libérales dont ils n'osent ou dont ils ne veulent pas faire application.

Ainsi *doctrinaires* sont ceux qui proclament le principe de la séparation absolue de l'Église et de l'État et qui s'obstinent à maintenir au budget de l'État les traitements des ministres des cultes.

Doctrinaires, ces mangeurs féroces de prêtres qui saisissent toutes les occasions pour flétrir avec indignation les agissements du clergé et qui refusent de proposer la suppression de ce fameux article 4 de la loi scolaire qui accorde aux prêtres les plus extravagants l'entrée libre dans nos écoles.

Doctrinaires encore, ces fiers démocrates qui dans leur profession de foi brûlent d'impatience d'aller en avant et qui lorsqu'on leur demande d'avancer d'un pas reculent avec effroi en prétextant

tant quelque misérable question d'opportunité !!

Mais ne multiplions pas les exemples ! Cela nous entrainerait trop loin. Ceux que nous venons de citer suffiront d'ailleurs pour démontrer à M. Louis Hymans que si le terme *doctrinaire* n'a aucune signification pour lui et pour son fabricant de dictionnaires flamands, il est cependant des gens qui, en l'employant, savent parfaitement ce qu'ils veulent dire.

A. RIGOBERT.

Discours du Trône

Une indiscretion de la cuisinière du secrétaire particulier du Roi, cousine sous-germaine d'un ami d'enfance de notre huisier-audiencier, nous permet de reproduire *in extenso* le discours que sa Majesté Léopold II aurait pu prononcer Mardi dernier à la réouverture des Chambres.

Voici, dans son intégrité, se royal document :

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés

En présidant à l'ouverture de vos travaux je suis charmé de vous faire connaître tout d'abord que ma Majesté se porte bien. Vous aussi, Messieurs, malgré les fatigues que vous avez endurées durant le cours de la laborieuse session qui s'est terminée au mois d'août, vous avez l'air d'être en bonne santé. J'attribue cette heureuse circonstance à votre assiduité à fréquenter pendant vos nombreuses séances la buvette que vous avez eue le bon esprit de faire établir au Palais de la nation et où vous vous êtes fait servir à l'œil des consommations de premier choix.

L'état sanitaire est d'ailleurs excellent parmi tout le pays. C'est ainsi que certaines grandes villes qui étaient tous les ans décimées par le typhus, ont été cette année préservées de toutes épidémies, grâce au soin, avec lequel les autorités locales ont surveillé le curage des égouts. Ceci dit permettez moi de vous retenir quelques instants pour vous entretenir, suivant l'usage, de la situation toujours plus prospère de notre belle patrie.

La Belgique devient décidément la nation la plus civilisée du monde entier. Les habitants de ma capitale surtout se font remarquer par la noblesse de leur caractère et par la douceur de leurs mœurs. La réouverture de mon parc royal de Tervueren, les illuminations du bois de la Cambre et plus récemment l'inauguration du nouveau palais de justice ont fourni à la population bruxelloise l'occasion de mettre en relief ses brillantes qualités et je crois pouvoir affirmer que son attitude en ces différentes circonstances a fait l'admiration des tribus les plus sauvages de ma chère Afrique centrale.

Mon cousin de Hollande, lui aussi, en a été tellement émerveillé qu'il s'est décidé à oublier que la mitraille a brisé l'orange sous l'arbre de la liberté (bis) et qu'il a daigné promettre une visite à Bruxelles, sa ville natale, pour le printemps prochain.

La situation financière est on ne peut plus satisfaisante. Nous marchons réellement vers l'ère heureuse de la suppression totale des

contributions. (Quand je dis *nous*, je veux dire *vous*, car vous n'ignorez pas que ma Majesté est exempte de par je ne sais quel article de notre admirable constitution, du paiement de toute contribution.)

Déjà, cette année, mon gouvernement a pu diminuer dans de très-fortes proportions les impôts tant directs qu'indirects. Si cela continue comme cela, je ne sais vraiment ce que les receveurs du fisc et les porteurs de contraintes vont devenir. J'ose espérer, Messieurs, que, le cas échéant, vous voudrez bien vous charger de procurer de nouveaux moyens d'existence à ces intéressants fonctionnaires.

Je fais tout ce que je peux pour élever la Belgique au rang de puissance militaire de premier ordre. A cet effet j'ai cru devoir organiser, l'été dernier, une grande guerre dans l'entre-Sambre-et-Meuse. Cette glorieuse campagne a vraiment dépassé toutes mes espérances; c'est à tel point, qu'encore un peu, les deux divisions que j'avais envoyées l'une contre l'autre remportaient toutes les deux la victoire. Heureusement que le général Vandersmissen était là et qu'il est parvenu à faire comprendre aux belligérants qu'il fallait absolument des vainqueurs et des vaincus. La cavalerie surtout, dont mon royal frère le Comte de Flandre est le commandant supérieur, s'est particulièrement distinguée. Entraînée par son courage, elle est restée sourde, à certains moments, à la voix des arbitres qui voulaient l'arrêter en vain et, dans son ardeur intrépide, elle a dépassé de 7 ou 8 kilomètres le point d'arrêt qui lui avait été assigné par le directeur des manœuvres.

La garde civique est toujours l'objet de mes constantes préoccupations. Je l'ai renforcée dernièrement de quelques généraux hors-ligne auxquels j'ai adjoint, en qualité de chefs d'état-major, des stratégestes de premier ordre qui peuvent s'intituler avec raison les dignes émules de de Moltke.

Le commerce tend à prendre tous les jours une extension plus considérable. A chaque instant on voit s'établir sur divers points du royaume des nouveaux débits de *Trois-François*, de *Pilules Suisse* ou de *Hop-Bitters*, sans préjudice à la vente des messes et des indulgences et du trafic des biens de main-morte qui continuent à marcher à ravir.

La récolte a été généralement bonne.

Si les choux-fleurs, les petits pois et les poireaux ont laissé quelque peu à désirer, en revanche les oignons, les ramonnasses et surtout les carottes ont réussi à merveille. Inutile d'ajouter que les *cornichons* sont plus que jamais en abondance dans le pays.

Je ne vous dirais rien des projets de mon Gouvernement par la bonne raison que je n'en connais absolument rien.

Et maintenant, Messieurs, je déclare ouverte la session législative 1883-1884. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'être calmes et dignes dans vos discussions. Je sais, par expérience, que mes recommandations seraient tout-à-fait inutiles.

Il me tarde d'ailleurs de vous voir commencer vos travaux et de vous inviter à crier tous en chœur :

Vive le Roi, l'Afrique centrale et la Garde-Civique !

Certifié non-authentique

RACAGNAC.

GLANAGE

Examens électoraux. — Le *Journal de Liège* constate que « les réponses saugrenues n'ont pas fait défaut aux examens électoraux. »

Dame ! il n'y a rien là de bien étonnant quand on pense aux questions archi-abacadabrantes qui ont été posées aux malheureux candidats.

Sotte demande, Sotte réponse !!

Heureux Verviétois. — Le grand théâtre de Verviers-sur-Vesdre, continue à donner des spectacles d'une longueur phénoménale.

Le programme de Dimanche dernier comprenait :

- 1° *La Traviata*, grand-opéra en 4 actes.
- 2° *Le Chalet*, opéra comique en un acte.
- 3° *Les Viveurs de Paris*, drame en 8 actes.

Soit en tout : treize actes !!

Sont-ils veinards ces Verviétois !!!

Enfin !!! — Les chasseurs-éclaireurs ont trouvé un major !!

Cédant aux nombreuses sollicitations etc. etc. (cliché n° 21018), M. le capitaine-horloger Marseille a bien voulu accepter le panache de commandant abandonné pour motifs de santé (cliché n° 33226) par M. de Carita de Peruzzis.

Espérons que sous les ordres de son nouveau major, le bataillon des chasseurs aura dorénavant un air tout-à-fait *marsillial* !!!

Politesse Gouvernementale. —

Extrait du compte rendu de la séance du Conseil Communal de Liège du Vendredi 9 Novembre 1883 :

« M. ATTOUT. D'après un bruit qui court, l'escalier, près du Palais ne sera livré à la circulation que lorsqu'on aura construit la nouvelle station. Rien ne s'oppose à ce qu'on établisse une barricade pour permettre au public de passer. »

M. MOTTARD. Nous avons écrit deux fois au gouvernement pour le prier de livrer cet escalier à la circulation. Le service de la station ne serait pas compromis. On ne nous a pas même répondu.

M. PIROTE. Une porte doit être ouverte ou fermée. Un escalier doit de même servir à quelque chose.

M. HANSENS. Je ne comprends pas que le gouvernement ne réponde pas et traite de cette façon une ville de l'importance de Liège. »

Mais MM. les conseillers Hanssens, Magis, Warnant, Neef et d'Andrimont font partie de la Chambre ou du Sénat et, si le cœur leur en dit, libre à eux d'interpeller le gouvernement sur sa façon grossière de procéder à l'égard de la ville de Liège.

Gageons qu'ils n'en feront rien !!!

Simple rappel. — Nous croyons de notre devoir de rappeler à M. Renier Malherbe, que ces dans la séance du 23 Juin 1876 que le Conseil communal a adopté le plan d'appropriation du *Fond de l'Empereur*.

Nous voici arrivés au 17 Novembre 1883 et le premier coup de pioche est encore à donner.

Est-ce que par hasard on se moquerait des électeurs du quartier de l'Ouest !!

* *

Plats de circonstance. — Samedi prochain, aura lieu en notre ville, l'inauguration des instituts botanique et pharmaceutique que nous devons à l'entêtement incurable du grand pontife Trassenster.

MM. Frère-Orban et Van Humbeck honoreront de leur présence cette touchante cérémonie.

Le soir, un grand banquet réunira à l'hôtel de ville les autorités civiles, militaires, académiques, chimiques etc. etc. D'après ce qu'on nous assure, le menu comprendra exclusivement des boulettes arrangées à toutes les sauces.

Une vraie fête liégeoise, enfin !!!

* *

Affaire de goût. — On annonce que M. Bruno Kervyn, le célèbre et savant représentant cléricale d'Ecloo, a introduit devant le tribunal de première instance de Bruges, une demande de rectification d'acte de l'état civil pour omission, dans son acte de naissance, du nom de Lettenhove.

C'est pour vous dire que tout est affaire de goût. En ce qui me concerne, si par hasard un mauvais farceur s'avisait d'ajouter à mes noms et prénoms le poétique sobriquet de de Lettenhove, je lui intenterais immédiatement une action en dommages-intérêts.

Après cela, libre à M. Bruno Kervyn de se faire qualifier de de Lettenhove, si cela peut lui faire plaisir ! Les amis de la gaieté ne s'en plaindront pas !! Au contraire !!!

BRICOLEUR.

NOTRE PROCÈS.

Le 12 Juillet 1882, on lisait dans le *Journal de Liège* ce qui suit :

« On écrit de Rochefort, 2 Juillet : « Encore un scandale causé dans notre ville par un « bon frère. »

« Ce congréganiste connu sous le nom de frère Antoine, était employé à la cuisine d'une de nos écoles communales et il avait fait dernièrement la connaissance d'une femme mariée assez jolie.

« Le mari, prévenu, simula un voyage à Clermont afin de surprendre les tourtereaux en flagrant délit.

« Il pénétra au milieu de la nuit dans la chambre de son épouse et aperçut le cher frère qui avait pris place dans le lit conjugal. Le malheureux voulut venger son honneur en administrant à frère Antoine une bonne correction, mais il ne fut pas le plus fort.

« L'excellent frère lui montra la vigueur de son biceps et le rossa d'importance.

« Le singulier Don Juan a quitté Rochefort, abandonnant amour, école et cuisine. »

(La Vérité.)

De fait, cette nouvelle avait paru le 7 Juillet dans la *Vérité* de Tournai et dans plusieurs journaux Belges et Français, dont malheureusement nous n'avons pu nous procurer des numéros après un si long terme. Cependant la *République anti-cléricale* de Paris du 12 Juillet, c'est-à-dire avant nous et en même temps que le *Journal de Liège*, publiait exactement la même relation sous la rubrique : « On nous écrit de Rochefort, arrondissement de Clermont-Ferrand. »

C'est de là effectivement que venait cette correspondance que le premier journal donnant le coup de ciseau en Belgique, reproduisait simplement sous la rubrique : « On écrit de Rochefort. »

Circonstance futile, insignifiante, si l'on veut, et qui est cependant tout le fondement sur lequel repose l'affaire qu'on nous suscite.

En effet, pour qu'on n'en ignore, comme on dit au Palais, il n'y a pas qu'un Rochefort au monde; en France notamment, quatre localités portent ce nom, écrit de la même façon, et de plus en Belgique nous avons aussi le bonheur de posséder un Rochefort dans la province de Namur.

Or, notre dessinateur lisant l'aventure du galant frère Antoine, la trouva plaisante — pour un petit frère — et la reproduisit en quelques vignettes, suivant pas à pas les péripéties de l'odyssée et en n'y faisant que les abréviations de texte que commandait la disposition du dessin.

Et comme on venait de s'émeouvoir à Liège, cette semaine là, de la sortie triomphante, au milieu des ovations et des fleurs, du doux Memelle — que la Cour d'appel de Liège a martyrisé depuis — notre dessinateur crut pouvoir, en apprenant le départ ou la fugue du cher frère, l'unir dans une commune destinée à son coreligionnaire Antoine.

De là la dernière vignette.

La dessus, voyons le procès :

Cinq petits frères de Rochefort (Belgique) — car il faut s'entendre — se prétendent désignés par les dessins du *Rasoir* et envoient à notre éditeur, le 29 Juillet, du papier timbré pour s'entendre condamner à cinq

mille francs de dommages-intérêts envers chacun d'eux, à des insertions sans nombre et aux dépens sur toute la ligne.

On n'entre pas plus galamment en matière, et c'est vraiment dommage que tous les petits-frères de tous les Rochefort de France et d'autres pays — qui seraient aussi fondés en une telle prétention que ceux de Belgique, nous le reconnaissons — ne se soient pas donnés le mot pour nous tomber à l'unisson sur le casaquein.

L'exploit — judiciaire — de ces cinq petits-frères est d'ailleurs une merveille de simplicité; il n'y a plus besoin d'une ligne aujourd'hui pour faire pendre un homme; un mot suffit.

Tout l'échafaudage du système mis en avant repose sur trois syllabes « Rochefort » qui prouvent tout — ou ne prouvent rien.

Nos adversaires donnent comme Evangile qu'un seul Rochefort a pu être désigné, le leur, un seul établissement de petits-frères pris à partie, le leur; un seul frère Antoine, employé dans les cuisines, le leur.

Or, rien ne prouve que leur Rochefort est celui visé — que leur établissement soit le seul où le fait ait pu se passer — qu'il y ait un frère Antoine employé dans leurs cuisines.

Mieux que cela, il est avéré, sans conteste, qu'il y a plusieurs Rochefort au monde, plusieurs établissements de petits-frères dans ces localités, et qu'il n'y a jamais eu à Rochefort (Belgique) un frère du nom d'Antoine employé dans les cuisines.

Quoi qu'il en soit, l'affaire fut portée devant le tribunal civil de Liège qui, par un jugement longuement motivé, nous a condamné à une insertion et aux dépens.

Les considérants de ce jugement, sont particulièrement édifiants sur les moyens et les pièces dont se sont servis nos adversaires au cours du procès.

Nous n'en relevons qu'un seul; on pourra se faire ensuite une idée du reste.

Le conseil des petits-frères de Rochefort (Belgique) soutenait que ces derniers avaient pu seuls être désignés puis qu'il n'y avait pas de petits-frères de la doctrine chrétienne au Rochefort (Puy de Dôme), que nous visions; et à l'appui de son dire, il produisit un document administratif français — véritable escobarderie — où il était attesté qu'il n'y avait pas dans ce dernier Rochefort de petits-frères de la Doctrine chrétienne.

Un document antérieur, produit par nous et d'une authenticité incontestable, à savoir une lettre du maire de cette localité, établissait qu'il y avait des petits-frères à Rochefort (Puy de Dôme).

De ces deux sources quelle était la vraie ? Ne cherchez pas; entre mille, vous ne trouveriez pas.

Nos aimables adversaires avaient fait simplement attester qu'il n'y a pas de petits-frères de la Doctrine chrétienne..... mais oubliant soigneusement d'ajouter qu'il y a des petits-frères de Marie — ô nuance — à Rochefort (Puy de Dôme).

Le tribunal ne se laissa pas prendre à cette délicate application de la doctrine des restrictions mentales, et en fit justice en ces termes :

« Qu'enfin ils ont (les petits-frères) après la clôture des débats, communiqué à Monsieur le substitut du procureur du Roi, appelé à donner son avis, un document administratif duquel il résulte « qu'il n'y a pas à Rochefort (Puy de Dôme) d'établissement d'instruction dirigé par les frères des écoles chrétiennes; que de plus, aucun religieux de cette congrégation n'occupe une fonction quelconque dans cette ville; attendu qu'il faut bien reconnaître que ce dernier moyen, qui a même induit en erreur le conseil des demandeurs puisqu'il en a argumenté, est peu compatible avec la sincérité qui doit toujours régner dans les débats judiciaires; qu'en effet l'affirmation repose sur une équivoque, puisqu'il est démontré qu'il existe à Rochefort (Puy de Dôme) une école publique dirigée par les frères d'une autre congrégation. »

Nous pourrions reprendre encore une à une les arguties des demandeurs et en démontrer l'inanité; ce serait empier sur la tâche que notre défenseur a si éloquemment remplie devant le tribunal, et qu'il vient de mettre en pleine lumière devant la Cour d'appel de Liège.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici quelques remarques que nous suggère cette affaire.

Tout d'abord, quel est le mobile de nos adversaires : est-ce, ainsi qu'ils le disent dans leur exploit, la réparation du dommage que cette nouvelle a pu causer dans la localité où ils habitent ?

Nullement : car, outre que le *Rasoir* ne compte pas un seul abonné à Rochefort (Belgique), si le fait même y a été répandu, ce dont on ne fournit pas la preuve, cela

peut être aussi bien par la voie d'autres journaux qui ont publié la nouvelle avant et en même temps que nous.

Et dès lors, est-il plausible qu'un modeste journal bi-hebdomadaire de Liège endosse seul la responsabilité d'un fait rapporté auparavant par une foule de journaux et surtout par un des principaux organes de cette même ville ?

Voyez-vous enfin ce que devient la situation de la presse où les emprunts d'un journal à l'autre se font quotidiennement et partout ?

Une similitude de noms, comme dans l'espèce, pouvant devenir la base d'un procès, quel éditeur ne se trouve à chaque heure menacé de la ruine ? Et que devient le droit de réponse, si lorsqu'une nouvelle laisse planer quelque doute, celui qui d'un mot pourrait le dissiper, préfère tomber dru, à coup de dommages intérêts, insertions et dépens sur le journaliste de bonne foi, comme cela nous arrive, plutôt que d'attendre le prochain numéro où quatre lignes couperaient court à tout débat.

Et où donc nos cinq demandeurs découvrent-ils la base d'une action collective alors que dans leur système même ils affirment qu'un seul frère, nettement désigné, a été calomnié ?

Et si leur ordre, en tenant pour raisonnable la considération qu'ils invoquent, est réellement intéressé à la repression de notre publication, pourquoi tous les petits-frères qui le composent dans le monde, ou au moins dans tous les Rochefort connus, n'attendent-ils pas le *Rasoir* en justice ?

Toutes ces considérations s'effacent devant celle qui est l'âme de la querelle qu'on nous cherche. L'incertitude d'un mot est tout ce qu'on a pu invoquer et le jugement du tribunal de Liège rapporté plus haut, en tient compte ainsi :

« Tout au moins, on peut lui reprocher (au *Rasoir*) d'avoir fait cette publication en négligeant d'avertir ses lecteurs qu'il s'agissait d'un fait qui s'était passé en pays étranger et en laissant ainsi planer le soupçon sur les demandeurs. »

Toute l'accusation portée contre le *Rasoir* se réduit donc à « un soupçon » dont l'existence même nous paraît problématique et auquel, dans tous les cas, les demandeurs peuvent se vanter d'avoir donné de la consistance par la ligne de conduite qu'ils ont suivie.

Dans l'intérêt même de leur honneur et de celui de leur établissement, qu'ils invoquent si haut, ne devaient-ils pas sur l'heure exiger ce qu'ils auraient pu appeler une rectification ? Ils ne l'ont pas fait, ils s'en sont même bien gardés.

C'est qu'au fond ils visent à un autre but : en effet leur ordre jouit d'une notoriété suffisamment établie par les annales de nos tribunaux; trop souvent leurs coreligionnaires se sont trouvés sur les bancs de la correctionnelle pour des fautes qu'on connaît, sans les nommer.

Puis, on n'ignore pas les nombreux intérêts qui se rattachent à l'enseignement congréganiste : il joue un rôle considérable aujourd'hui dans la politique et ce serait un triomphe sans précédent, pour ainsi dire, qu'un arrêt de justice proclamant l'innocence de quelques membres d'un ordre qu'en réalité on n'a pas même accusés.

Ce serait un véritable certificat de moralité pour l'ordre entier et en même temps un baume aux nombreuses blessures qu'il a reçues dans nombre de ses membres.

Voilà le résultat principalement cherché et dont nos adversaires voudraient que la justice fût l'instrument.

Véritable procès de tendance, il serait la condamnation éclatante de ceux qui osent s'élever contre les flétrissures ineffaçables du petit-frérisme.

La Cour d'appel de Liège suivra-t-elle nos adversaires dans cette voie ?

Nous le croyons pas, et c'est avec pleine confiance que nous attendons son verdict.

LA RÉDACTION.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Ainsi que les répétitions le faisaient prévoir, le *Petit Duc* a remporté un franc et légitime succès. Mlle Régine, dans le rôle du *Petit Duc* a été ravissante, sa partenaire Mlle Warnots s'est complètement révélée et promet pour l'avenir. Tous les autres rôles ont été tenus convenablement et les ensembles parfaitement sus.

L'espace nous fait défaut aujourd'hui pour nous étendre davantage sur ce sujet; nous aurons l'occasion d'y revenir.

EGO.

ÉDEN-THÉÂTRE

(Casino Grétry).

Notre Eden poursui bravement sa carrière.

Après la famille Elbin, la famille Pétresco-Maningo, des gymnasiarques roumains de 1^{re} force, accompagné de Mlle Flora une équilibriste charmante.

Les Rammys, M. Garnier, le corps de ballet, Mlle Scholl et l'orchestre se font applaudir chaque soir.

M. Mazeran dans sa galerie Grévin, est très-beau, me dit-on.

Le temps m'a manqué pour vérifier la chose de visu; nous y reviendrons.

J. V.

Théâtre Royal de Liège.

10^{me} Représentation du 1^{er} mois de l'abonnement civil. — Abonnement militaire suspendu.

Bur. à 6 1/2 h. Rid. à 7 h.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1883

1^{er} début de M^{lle} DORRELL, forte chanteuse contralto.

2^{me} début de M. FONTAINE, baryton de grand-opéra.

1^{er} début de M. FLEURY, laruette.

Première représentation de :

LE TROUVÈRE

Grand-opéra en 4 actes et 8 tableaux, paroles d'Emilien Pacini, musique de VERDI.

DISTRIBUTION : Mlle Martinon, *Léonore*. — M. Maire, *Maurique*. — Mlle Dorrell, *Azucena*. — M. Fontaine, *Le comte de Luna*. — Mme Grante, *Inès*. — M. Conte, *Fernand*. — M. Barrière, *Ruiz*. — M. Deprez, *Un Bohémien*.

Au 3^e acte

La Sevillana

dansée par M^{lles} Eïsa et Hélène Reuters.

La Bohémienne

dansée par M^{lles} Laura Reuters.

Première représentation de :

DIMANCHE ET LUNDI

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M. Gilet, musique de M. DESLANDES.

DISTRIBUTION : Mme Fleury-Pillard, *Suzon*. — M. Briant, *Lucas*. — M. Fleury, *Barnadé*.

Ordre du spectacle : 1. Le Trouvère; 2. Dimanche et Lundi.

Lundi 19 Novembre, abonnement civil suspendu, 2^{me} représentation de :

LES HUGUENOTS

Grand-opéra en 5 actes,

EDEN-THÉÂTRE

BOULEVARD D'AVROY, 94.

Directeur SENN.

En Semaine

Bureau à 7 1/2 heures. — Rideau à 8 heures.

Le Dimanche

Bureau à 7 heures. — Rideau à 7 1/2 heures.

Tous les soirs, représentation de :

M. MAZERAN

Dans son musée Grévin.

LES CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES

Grand succès des théâtres de Paris, Londres, St-Petersbourg, Berlin, Vienne et Anvers.

Grand succès :

LES RAMMYS

Excentriques, grand succès des Folies Bergères et du Cristal-Palace de Londres

Immense succès :

PÉTRESCO MANINGO

Gymnasiarques roumains

Grand succès :

M. CARNIER

Comique excentrique dans ses créations

MISS FARRELL

Transformations et chants anglais

Mlle SCHOLL ET GEORCINA

Chanteuses de genre et comique des Ambassadeurs et du théâtre de la Renaissance

LEFAY ET SON ORCHESTRE

Mardi 20 Novembre 1883, nouveaux débuts.

Livre d'Adresses DE BRUYNE.

Édition de 1884-85.

Les personnes qui ont des modifications à y faire opérer, ou des annonces à y insérer, sont priées de les transmettre sans retard, *Rue Bidaut*, 6.

Liège.— Imp. et Lith. mécanique de J. Daxhelet

FANTASIA



La récolte a été bonne, les commissions notamment sont en abondance dans le pays.



Le nouveau costume des officiers d'état major de la garde civique excite partout l'admiration générale.



Le grand bassin qui doit alimenter Bruxelles port de mer, est toujours largement approvisionné d'eau.



L'augmentation de l'impôt sur les alcools a produit les plus heureux effets sur la moralité publique.



L'inauguration du nouveau palais de justice de Bruxelles a couronné à notre en relief le haut degré de civilisation des habitants de ma capitale.



Les contribuables belges montrent le plus louable empressement à payer les nouveaux impôts.



La Belgique entretient toujours les meilleures relations avec les puissances étrangères.



La sage extension du droit de suffrage a eu pour heureux résultat de faire entrer dans le corps électoral un grand nombre de citoyens excessivement recommandables.



Le commerce marche vraiment à merveille!!

Flanckharto

Extraits du discours du trône qui aurait pu être prononcé le jour de la réouverture des Chambres